

Eléments d'histoire mondiale du boycott électoral

samedi, 24 mai 2014 / Jacques Nikonoff /

Porte-parole du M'PEP

ELEMENTS D'HISTOIRE MONDIALE DU BOYCOTT ELECTORAL

Par [Jacques Nikonoff](#), porte-parole du Mouvement politique d'émancipation populaire (M'PEP).

Le 23 mai 2014.

Résumé

Cette étude propose un large inventaire, sans être exhaustif, des campagnes de boycott électoral organisées dans le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce sont 29 pays qui sont concernés, pour 41 opérations de boycott. Pour la seule année 2014, on recense des campagnes de boycott dans au moins 6 pays, sans compter ceux concernés par l'élection européenne.

Dans les pays d'ancienne tradition démocratique comme l'Europe de l'Ouest, boycotter une élection est un acte qui choque souvent. Le suffrage universel ayant été acquis de haute lutte, les citoyens veulent à juste titre utiliser ce droit. Ils veulent ainsi manifester, par leur vote, leur appartenance à la communauté politique formée par la nation et contribuer à l'expression de la souveraineté du peuple. C'est pourquoi le boycott est une pratique politique assez rare en Europe, 5 pays seulement ont été concernés. Le cas probablement le plus célèbre est celui de l'appel au boycott au deuxième tour de l'élection présidentielle en France, en 1969. Lancé par le Parti communiste français, le slogan « *bonnet blanc, blanc bonnet* », pour qualifier Georges Pompidou et Alain Poher, les candidats du second tour, est resté dans toutes les mémoires.

Pourtant, dans l'histoire et dans de nombreux pays, des appels au boycott des élections sont régulièrement lancés. Ils émanent de forces ou de personnalités politiques très variées. Ces boycotts concernent généralement des élections présidentielles et législatives, c'est-à-dire les élections qui permettent d'accéder au pouvoir. On trouve 14 pays concernés en Afrique, 4 en Asie, 6 en Amérique, et quelques cas concernant le mouvement syndical et même des candidatures animalières au Mexique !

Il existe une double justification de ces opérations de boycott des élections. La première raison avancée pour appeler au boycott d'une élection est le risque de fraude électorale institutionnelle. S'il existe des raisons de penser qu'une élection ne sera pas organisée honnêtement, le but d'un tel boycott sera alors de protester contre l'utilisation du fait même que l'élection a pu se tenir, pour tromper le peuple sur la réalité démocratique du régime. La deuxième raison qui explique le boycott d'une élection est que le résultat de l'élection n'aura aucun effet sur les institutions. Quel que soit le vainqueur, rien ne changera dans l'organisation du pouvoir. Le boycott exprime dans ce cas le refus de reconnaître l'autorité et la légitimité du régime organisant l'élection.

Le résultat des opérations de boycott est variable. L'opération peut échouer, comme elle peut être très efficace, à court comme à moyen terme. Toutes les opérations de boycott, cependant, ne se valent pas. Certaines poursuivent des buts progressistes et d'autres non. Quand l'Armée Zapatiste de Libération Nationale, au Mexique, appelle au boycott des élections, ce n'est pas la même chose que l'appel lancé par l'opposition, au Venezuela, contre Hugo Chavez.

Sommaire

I.- LES BOYCOTTS D'ELECTIONS EN EUROPE

- Grande-Bretagne, élections législatives, 8 octobre 1959
- Portugal, élections législatives, novembre 1961
- France, élection présidentielle, 1er et 15 juin 1969
- Irlande du Nord, référendum, 8 mars 1973
- Slovaquie, référendum, 23 et 24 mai 1997

II.- LES BOYCOTTS D'ELECTIONS EN AFRIQUE

- Ouganda, élections législatives, mars 1961
- Rhodésie, boycott du référendum du 26 juillet 1961 et des législatives du 14 décembre 1962
- Burkina Faso, élection présidentielle du 1er décembre 1991, et législatives du 24 mai 1992

- Ghana, élection présidentielle du 3 novembre et législatives du 29 décembre 1992
- Togo, élection présidentielle du 25 août 1993, et élections législatives du 6 février 1994 et du 27 octobre 2002
- Mali, élection présidentielle du 13 avril 1997, élections législatives du 20 juillet 1997
- Algérie, élection présidentielle du 15 avril 1999 et du 17 avril 2014
- Côte d'Ivoire, élections présidentielles du 22 octobre 1995 et du 22 octobre 2000
- Gambie, élections législatives, 17 janvier 2002
- Guinée, élections législatives du 30 juin 2002 et élection présidentielle du 21 décembre 2003
- Maroc, élections législatives, 25 novembre 2011
- Mauritanie, élections législatives et municipales du 23 novembre 2013, élection présidentielle du 21 juin 2014
- Egypte, élection présidentielle, 26 et 27 mai 2014
- Afrique du Sud, élections, 2014

III.- LES BOYCOTTS D'ELECTIONS EN ASIE

- Sud-Viêt-Nam, élection de l'Assemblée constituante, 11 septembre 1966
- Inde, élections législatives, 12 mai 2014
- Bangladesh, élections législatives du 15 février 1996 et du 5 janvier 2014
- Thaïlande, élections législatives du 19 avril 2006 et du 2 février 2014

IV.- LES BOYCOTT D'ELECTIONS EN AMERIQUE

- San Salvador, élection présidentielle, 30 avril 1962
- Trinidad et Tobago, élections législatives, 24 mai 1971
- Jamaïque, élections législatives, 1983
- Venezuela, élections législatives, 4 décembre 2005
- Honduras, élections législatives, 29 novembre 2009
- Mexique, élection présidentielle, 2 juillet 2006
- Haïti, élection présidentielle, 28 novembre 2010

V.- DIVERS

- CGT, CFDT, CFTC, FO, SNICS, Sud, UNSA, boycott du renouvellement des conseils départementaux de l'ordre infirmier, 3 avril 2014
- Mexique, candidatures animalières aux élections municipales du 7 juillet 2013

I.- LES BOYCOTTS D'ELECTIONS EN EUROPE

Grande-Bretagne, élections législatives, 8 octobre 1959

La campagne du « veto des électeurs » est lancée par différents groupes de gauche pour refuser de voter en faveur des candidats n'exprimant pas clairement leur intention de voter au parlement pour un désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne. Le résultat n'a pas été très convaincant puisque le nombre de suffrages exprimés a été de 27,8 millions, alors qu'il avait été plus faible aux élections de 1955 (26,7 millions) et aussi en 1964 (27,6 millions). Néanmoins, cette campagne a pu avoir un effet d'alerte sur l'opinion publique.

Portugal, élections législatives, novembre 1961

Le 12 novembre 1961, l'opposition légale au Portugal (le Parti communiste portugais était clandestin) retire ses candidats à l'élection législative et appelle les citoyens à ne pas voter. Il s'agit de ne pas cautionner ces élections qui se présentaient sous une apparente honnêteté dans le cadre de la dictature de Salazar. Le boycott n'a rien changé à l'exercice du pouvoir par la dictature de Salazar, mais son existence même a été un acte politique courageux renforçant la confiance des opposants.

France, élection présidentielle, 1er et 15 juin 1969

Le 28 avril 1969, un communiqué laconique est publié depuis Colombey-les-deux-Eglises : « *Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi* ». Charles de Gaulle, premier président de la Ve République, désavoué la veille par 52,41% des électeurs français à l'occasion du référendum portant sur le transfert de certains pouvoirs aux régions et la transformation du Sénat, quitte ses fonctions comme il l'avait promis en cas de victoire du « non ». Conformément à la Constitution française, c'est Alain Poher, président du Sénat, qui succède à Charles de Gaulle en tant que président de la République par intérim. Une élection présidentielle anticipée doit avoir lieu les 1er et 15 juin 1969. Le PCF avait proposé à la SFIO (ancien nom du Parti socialiste) une candidature unique de la gauche avec un programme commun. Mais les socialistes la refusent et choisissent dans la confusion Gaston Defferre. Guy Mollet, le dirigeant socialiste, se rallie au centre. Le PCF présente donc un candidat qui sera Jacques Duclos.

Au premier tour, le 1er juin 1969, les résultats sont les suivants :

- Pompidou : 44,47%
- Poher : 23,31%
- Duclos : 21,27%
- Defferre : 5,01%
- Rocard : 3,61%
- Krivine : 1,06%

Dès le lendemain du premier tour, refusant de choisir entre les deux candidats de droite, le PCF décide de mener une campagne inédite et jamais rééditée depuis : il appelle directement à l'abstention. Pour les communistes, impossible de choisir entre Pompidou et Poher, puisqu'ils sont « *les candidats de la bourgeoisie* ». Un communiqué du PCF précise : « *Appelant à voter blanc, le risque était grand de n'être ni entendu ni compris. [...] Au contraire, seule l'abstention est claire, politique et politiquement claire et ne se prête à aucune équivoque. Elle consiste, le 15 juin, à ne pas aller voter. L'abstention à laquelle appelle le Parti communiste français est un acte hautement civique.* »

Pour le deuxième tour, le 15 juin 1969, Le PCF renvoie dos à dos Pompidou et Poher, étiquetés comme des candidats de la « *bourgeoisie* » : « *la bourgeoisie présente deux candidats... qui sont des cousins germains, si ce n'est des frères siamois* ». Avec son célèbre slogan, le « *Bonnet blanc, blanc bonnet* », la campagne du Parti communiste pour le second tour de la présidentielle de 1969 a marqué les esprits. Jamais encore un parti politique n'avait en France appelé à s'abstenir lors d'une élection. Une affiche du PCF indique : « *s'abstenir c'est agir contre la réaction* ».

L'abstention passera de 22,4% (6,6 millions) au premier tour, à 31,1% (9,2 millions) au second tour.

Irlande du Nord, référendum, 8 mars 1973

La République d'Irlande est une nation indépendante dont la capitale est Dublin. Elle partage l'île d'Irlande avec l'Irlande du Nord, dont la capitale est Belfast, membre du Royaume-Uni. L'Irlande du Nord a connu un très long et très violent conflit où se mêlaient les questions religieuses, sociales, culturelles et nationales. Il y avait d'un côté les minoritaires nationalistes, presque tous catholiques, revendiquant l'égalité des droits et l'union avec la République d'Irlande. Ils étaient opposés aux majoritaires unionistes, presque tous protestants, descendant des colons installés au XVII^e siècle, partisans du *statu quo*. Les troubles publics de la fin des années 1960 se sont transformés en une campagne militaire contre l'Etat britannique en Irlande du Nord.

Le référendum du 8 mars 1973 vise à abolir la frontière entre le Nord et le Sud de l'île. Il est boycotté par les républicains et les nationalistes. Son résultat est le suivant : 41% d'abstention, 99% de vote pour le maintien de l'autorité britannique.

Slovaquie, référendum, 23 et 24 mai 1997

Il est demandé aux électeurs de répondre à quatre questions :

- Si leur pays devait adhérer à l'OTAN.
- Si des armes nucléaires pouvaient être entreposées sur le territoire.
- Si des bases militaires étrangères pouvaient être autorisées.
- Si le président pouvait être élu directement.

Le gouvernement du Premier ministre Vladimir Meciar, qui appelle à voter « oui » aux trois premières questions, ne met pas la quatrième question qui avait été demandée par le président Kováč. Ce dernier, en effet, est dans l'opposition au Premier ministre. Jusqu'à présent le président était élu à une majorité des trois cinquièmes par le Congrès national. Le gouvernement a interprété tendancieusement un avis de la Cour constitutionnelle estimant que la question sur le vote à l'élection présidentielle devait être retirée, parce qu'elle ne constituait pas une clause constitutionnelle, et parce qu'elle n'était pas assortie de suffisamment de précisions. La décision du Premier ministre de retirer la quatrième question a été prise malgré l'avis de la Cour selon lequel cette interprétation ne devait avoir aucune influence sur le référendum, et que ce dernier, déjà accepté par le président, ne pouvait pas être annulé pour cette raison.

Le gouvernement, pourtant, diffuse les bulletins de vote sans la quatrième question. C'est pourquoi l'opposition appelle au boycott de ce référendum. C'est un succès, puisque seulement 9,5% des électeurs se déplacent.

Le référendum est déclaré invalide par la Cour constitutionnelle. Le 26 mai, en protestation contre la tenue de ce référendum tronqué, le ministre des Affaires étrangères démissionne, provoquant une crise politique dans le camp du Premier ministre. En juillet, l'OTAN confirme que la République tchèque, la Hongrie et la Pologne deviennent membres de l'Organisation atlantique, mais pas la Slovaquie. Une semaine plus tard, la Commission européenne refuse la candidature de la Slovaquie, au motif de la défaillance du critère démocratique, mais accepte la candidature de l'Estonie et de la Slovaquie. L'objectif du boycott est atteint.

II.- LES BOYCOTTS D'ELECTIONS EN AFRIQUE

Ouganda, élections législatives, mars 1961

L'Ouganda est un ancien protectorat britannique formé de petits royaumes bantous. La lutte pour l'indépendance a été menée par différents groupes et principalement trois partis qui dominaient la vie politique. Le premier est le Kabaka Yekka (KY), dirigé par le roi du Buganda, Mutesa II (1924-1969), totalement intégré à la haute société britannique, qui était un parti ethno-national, protestant, conservateur et royaliste. Mutesa II, roi du Bouganda, le plus important royaume, a néanmoins participé très activement à la lutte pour l'indépendance. Il a créé le mouvement des Amis du Roy rassemblant un million de Bagandais. Le second était l'Uganda People Congress (UPC, Congrès du peuple ougandais), dirigé par Milton Obote, originaire du nord du pays, parti de « gauche », protestant et antiganda. Le troisième était le Democratic Party (DP, Parti démocratique), dirigé par Benedicto Kiwanuka, jeune avocat ganda, parti démocrate-chrétien catholique, anticommuniste, implanté au niveau national.

Le pouvoir colonial n'avait plus le choix et décide d'appeler les Ougandais au vote en mars 1961. Avec ces premières élections il s'agit de former un gouvernement pendant la période de transition vers l'indépendance.

Le KY, insatisfait de la place institutionnelle accordée au royaume du Buganda dans le futur Ouganda indépendant, appelle au boycott des élections. Les royalistes réclament que le Bouganda ait sa propre autonomie au sein d'un Ouganda unifié. Lorsque les électeurs se présentent devant les urnes pour élire les membres de l'Assemblée nationale, seuls les catholiques du DP votent. Ils obtiennent vingt députés sur les vingt-deux sièges alloués au Bouganda. Les catholiques dominent alors l'Assemblée, bien qu'ils ne représentent que 416 000 votes à l'échelle du pays contre 495 000 pour l'UPC. Benedicto Kiwanuka devient malgré tout le nouveau Premier ministre de l'Ouganda. A l'indépendance il deviendra le premier chef de gouvernement jusqu'en 1971. Malgré les intimidations et le contrôle de l'administration locale par la royauté, les candidats du DP sont élus au Buganda – ils obtiennent la majorité au Parlement – et Benedicto Kiwanuka devient Premier ministre de l'Ouganda. Les royalistes s'allient alors avec l'UPC autour de leur haine commune du DP et des catholiques. Mutesa et Obote négocient un arrangement constitutionnel dans lequel Mutesa II est nommé président de la République, titre honorifique permettant que personne ne soit au-dessus du roi, et Milton Obote devient Premier ministre. Les Britanniques acceptent ce nouvel accord et des élections sont à nouveau organisées en avril 1962, à l'issue desquelles le DP est vaincu par le KY et l'UPC coalisés. Lorsque l'indépendance est proclamée le 9 octobre 1962, les deux partis se retrouvent face à face et doivent affronter leurs divisions internes.

Rhodésie, boycott du référendum du 26 juillet 1961 et des législatives du 14 décembre 1962

En 1953, le gouvernement britannique crée une Fédération de Rhodésie-Nyasaland, regroupant la Rhodésie-du-Sud qui deviendra la Rhodésie (actuel Zimbabwe), la Rhodésie-du-Nord (actuelle Zambie) et le Nyassaland (devenu le Malawi), pour conforter la domination blanche. Cette fédération est dissoute en 1963, un an avant l'indépendance de la Zambie et du Malawi, et deux ans avant l'indépendance de la Rhodésie. Le chemin vers l'indépendance de la Rhodésie-du-Sud, devenue la Rhodésie, sera plus long et plus conflictuel. La ségrégation dont les Noirs sont victimes est plus accentuée qu'ailleurs. Le système électoral rhodésien, par exemple, n'accorde le droit de vote qu'à ceux remplissant certains critères financiers et éducatifs. Ces critères sont les mêmes quelle que soit la couleur de peau, mais dans la réalité peu de Noirs les remplissent. Par conséquent, les électeurs et les parlementaires sont en très grande majorité blancs, même s'ils n'ont jamais représenté plus de 5% de la population totale. Les Noirs de Rhodésie du Sud revendiquent une constitution pleinement démocratique sous le slogan « one man one vote » dans un contexte d'accélération générale du mouvement de décolonisation de l'Afrique.

En janvier 1961, le Premier ministre de Rhodésie du Sud propose une nouvelle constitution lors d'une conférence réunie à Londres. Le système électoral envisagé par le projet divise l'électorat en un groupe « A » (comprenant 50 circonscriptions) et un groupe « B » (15 circonscriptions plus larges). Les conditions à remplir pour être électeur du groupe « A » reposent sur un système censitaire combinant différents critères dont le niveau d'éducation et la propriété foncière ou immobilière (principe électoral adopté dès 1923). Les critères à remplir pour être électeur du groupe « B » sont moins exigeants et permettent à un plus grand nombre de personnes de voter. Ce système n'est pas discriminatoire en théorie, mais il l'est en pratique. La liste « A », en effet, est largement blanche (95% de ce corps électoral sont issus de la minorité blanche laquelle constitue 8% de la population), et la liste « B » presque entièrement noire.

Les chefs nationalistes Noirs rejettent cette constitution en appelant à boycotter les élections qui doivent se tenir selon les nouvelles dispositions.

Le 26 juillet 1961, le projet de constitution est proposé par référendum aux 80 000 électeurs

sud-rhodésiens. Boycottés par les 4 000 électeurs africains, elle est approuvée par 66% des électeurs, principalement blancs. Approuvée ensuite par le parlement britannique le 22 novembre 1961, la nouvelle constitution rhodésienne entre en vigueur le 6 décembre 1961 alors que la colonie connaît de nouvelles tensions.

Le 28 juin 1962, l'Assemblée générale des Nations-Unies demande au Royaume-Uni de convoquer une nouvelle conférence constitutionnelle qui garantirait les droits de la majorité de la population. Entretemps, le Premier ministre convoque des élections en Rhodésie pour le 14 décembre 1962. La majorité des 10 000 électeurs noirs boycotte massivement l'élection.

Le nouveau gouvernement prend alors des mesures radicales pour repousser le « danger communiste ». Il interdit sous ce motif les rassemblements et meetings politiques des Noirs. Il calque sa législation sur celle du régime d'apartheid d'Afrique du Sud en vue de mettre fin à toute activité politique suspectée de communisme.

Au lendemain de ces élections, la Grande-Bretagne prend acte de l'éclatement politique entre les Blancs et les Noirs de Rhodésie. Elle reconnaît alors publiquement le droit au Nyassaland, peuplé à 99% de Noirs, de quitter la fédération.

Le 29 mars 1963, la Grande-Bretagne reconnaît ce droit à la sécession à la Rhodésie.

Le 25 juillet 1963, le parlement britannique entérine l'échec de la fédération.

Burkina Faso, élection présidentielle du 1er décembre 1991, et législatives du 24 mai 1992

La Haute-Volta est un État indépendant depuis le 5 août 1960. Elle sera rebaptisé Burkina Faso en 1984 « *le pays des hommes intègres* ». Le capitaine Thomas Sankara prend le pouvoir avec d'autres officiers marxistes en 1983. Le changement de nom du pays est significatif des intentions politiques de Thomas Sankara. Des mesures favorables aux classes populaires sont prises. Thomas Sankara ouvre son compte bancaire à la vue de tous, comme tous les autres officiels du régime. Des pouvoirs sont donnés aux communautés locales. Les villes et villages sont incités à créer des Comités pour la défense de la révolution et deviennent responsables des écoles, centres médicaux, coopératives agricoles...

En 1987, à l'occasion d'un coup d'Etat organisé par son adjoint, le capitaine Blaise Compaoré, et deux autres membres du gouvernement, Thomas Sankara est assassiné. Blaise Compaoré a fait une partie importante de sa formation militaire en France : spécialisation à l'École d'Infanterie de Montpellier, stage dans les troupes aéroportées, stage de perfectionnement d'officier parachutiste à Pau. Blaise Compaoré a été impliqué dans ce meurtre. Il a justifié le coup d'Etat en prétendant que Thomas Sankara avait « *trahi l'esprit de la révolution* ». Il engage alors une politique de « *rectification de la Révolution* », en réalité un retour à la normale des relations avec la Côte d'Ivoire et la France qui s'étaient précédemment dégradées. La responsabilité de Blaise Compaoré dans l'assassinat de Sankara a fait l'objet d'une plainte contre le Burkina Faso déposée par Mariam Sankara, la veuve de Thomas Sankara. En avril 2006, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a condamné le Burkina Faso pour refus d'enquêter sur les circonstances de la mort de Thomas Sankara (et d'en poursuivre les responsables).

Blaise Compaoré fait adopter une nouvelle constitution en juin 1991. Dans la foulée une élection présidentielle est organisée en décembre 1991. Blaise Compaoré est élu président de la République en 1991. Mais les principaux partis de l'opposition, rassemblés au sein de la Coalition des forces démocratiques, boycottent cette élection pour protester contre sa prise de pouvoir illégale. Le taux de participation n'est que de 25%, traduisant une très forte protestation dans la population.

Les législatives de 1992 sont également boycottées pour les mêmes raisons (35% de taux de participation). Elles sont remportées par le parti au pouvoir, l'Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du Travail (ODP/MT). En 1998, Blaise Compaoré est réélu une première fois. Quelques jours après sa réélection, le célèbre journaliste Norbert Zongo est assassiné par des éléments de sa garde rapprochée sous l'instigation de son frère François Compaoré. Depuis sa prise de pouvoir, Blaise Compaoré dirige le pays en dehors de tout cadre juridique au moyen de l'état d'exception.

Ghana, élection présidentielle du 3 novembre et législatives du 29 décembre 1992

Le 6 mars 1992, le Président Jerry Rawlings, au pouvoir depuis 11 ans, annonce un plan de rétablissement du régime civil avant le 7 janvier 1993, avec la levée, le 18 mai 1992, de l'interdiction des partis politiques. Le processus comporte un référendum le 28 avril 1992 pour l'adoption d'une nouvelle Constitution rédigée par l'Assemblée consultative, ainsi qu'une élection présidentielle, le 3 novembre, et des élections législatives, le 8 décembre. Le Parlement élu en juin 1979 avait été dissous lors de la prise du pouvoir par le Conseil provisoire de la défense nationale en

1981.

L'opposition proteste contre ce plan en demandant la levée immédiate de l'interdiction des partis pour mener ouvertement et légalement leur activité politique. Cette demande est rejetée par le Président Rawlings. D'où la décision de boycott des élections prise par quatre grandes formations de l'opposition.

L'élection présidentielle du 3 novembre est remportée par M. Rawlings avec 59,3% des suffrages au premier tour. Les quatre partis de l'opposition (Convention nationale du peuple, Parti de l'indépendance nationale, Parti de l'héritage populaire et Nouveau Parti patriotique) ont maintenu leur décision de boycotter les élections législatives malgré les efforts de l'équipe d'observateurs du Commonwealth pour les faire revenir sur leur décision. Le motif avancé est qu'ils font l'objet, avec leurs sympathisants, de mesures d'intimidation et de harcèlement de la part du Gouvernement dont ils se plaignent aussi qu'il refuse de réviser les listes électorales. La participation au scrutin est très faible : 28%.

Togo, élection présidentielle du 25 août 1993, et élections législatives du 6 février 1994 et du 27 octobre 2002

Au début des années 1960, le père de l'indépendance du Togo, Sylvanus Olympio, met en place un régime présidentiel autoritaire qui suscite le mécontentement populaire. En janvier 1963 il est renversé et tué lors d'un coup d'État militaire dirigé par Étienne Gnassingbé Eyadéma. En janvier 1967 l'armée prend le pouvoir, Gnassingbé Eyadéma devient chef de l'État. Dans les années qui suivent, le parti du chef de l'État, le Rassemblement du peuple togolais (RPT), est érigé en parti unique. Il fait officialiser le régime de parti unique dans la Constitution de 1979. Dans les années 1980, le régime amorce une ouverture avec la tenue d'élections à candidatures multiples. Au début des années 1990, le Togo entre de nouveau dans une phase de tensions politiques extrêmes : les pressions intérieure et extérieure en faveur de la démocratie amènent le président Eyadéma à légaliser le multipartisme et à accepter la tenue d'une conférence nationale, le « *Forum du dialogue* ». Celle-ci retire au chef de l'État ses principales prérogatives, met en place des organes de transition, fait adopter par référendum une nouvelle constitution et prépare des élections pluralistes. Mais cette ouverture démocratique est freinée et combattue par l'armée.

Une grève générale, des émeutes à Lomé et la fuite de 230 000 Togolais au Bénin et au Ghana en janvier 1993, débouchent sur une situation explosive. Des sanctions économiques sont imposées par la communauté internationale (en particulier par l'Allemagne, la France, l'Union européenne et les États-Unis).

le processus de démocratisation s'engage alors avec l'organisation des élections présidentielles et législatives. Elles ne sont possibles qu'après la signature à Ouagadougou, en juillet 1993, d'un accord entre l'opposition modérée et la mouvance présidentielle, grâce à la médiation active de la France, de l'Allemagne et du Burkina Faso.

La candidature de Gilchrist Olympio, fils du père de l'indépendance du Togo, Sylvanus Olympio, est rejetée au prétexte que le certificat médical, nécessaire pour le dépôt de candidature, est déclaré non conforme. L'opposition togolaise, rassemblée dans le COD (Collectif de l'opposition démocratique), appelle au boycott du scrutin du 25 août 1993.

Le président sortant, Gnassingbé Eyadéma, se fait proclamer vainqueur avec 96% des voix et un taux de participation de 36%. L'élection est néanmoins reconnue par la France. Ce résultat est obtenu en l'absence de rival sérieux puisque M. Agboyibo, chef du Comité d'action pour le renouveau (CAR) et M. Kodjo, dirigeant de l'Union Togolaise pour la démocratie (UTD) se sont retirés. « *La France a fourni les cartes électorales (il y en aurait eu 500 000 en trop !), l'encre était réputée indélébile, destinée à éviter les votes multiples (mais un huissier a constaté qu'un bon savon peut la faire disparaître)...* » (Le Canard enchaîné, 25 août 1993). Jimmy Carter, l'ancien président américain qui était observateur, « *s'indigne. Il lève l'index et prend les journalistes internationaux à témoin : "J'ai trempé mon doigt dans l'encre indélébile, regardez-le ! Cette élection n'est pas démocratique car elle n'est pas multipartite"* » (Le Monde, 26 août 1993). Les observateurs allemands ont quitté le Togo.

Le 28 août, des milliers de manifestants du COD protestent contre les résultats de l'élection présidentielle du 25 août. Le 4 septembre, l'UFC organise une nouvelle marche de protestation. Elle demande l'annulation du scrutin et la reprise de négociation pour aboutir à des « *élections libres et transparentes* ». L'Union des forces du changement (UFC) est une fédération de partis politiques se réclamant de l'héritage de Sylvanus Olympio. Elle a été créée le 1er février 1992, quelques mois après le rétablissement du multipartisme au Togo, en tant que fédération de huit partis politiques (UTR, PFC, MTD, FCDDT, SDT, ATD, PDU, UDS) se réclamant de l'héritage de l'ex-Comité de l'unité togolaise (CUT 1941-1967), le mouvement patriotique de masse qui, à partir de 1946 a conduit le pays à la victoire lors des élections législatives de 1958 et à l'indépendance en 1960. Le parti se distingue par un engagement résolu en faveur d'un changement politique et social authentique au Togo. Le parti refuse tout compromis avec le système au pouvoir dominé par l'armée. Il est dirigé

par Gilchrist Olympii.

Afin de ne pas légitimer un processus électoral faussé, l'UFC boycotte les élections législatives du 6 février 1994 « *afin de ne pas légitimer le retour de la dictature au Togo* ». En 1994, le régime perd les élections législatives et le président appelle à la tête du gouvernement un des dirigeants de l'opposition, Edem Kodjo.

En 2002, l'UFC et les partis de l'opposition regroupés au sein de la « *Coalition des forces démocratiques* » boycottent les élections législatives du 27 octobre en raison de la violation par le régime de l'Accord-cadre intertogolais de Lomé. Signé en juillet 1999 par tous les partis de la mouvance du président Gnassingbé Eyadéma et de l'opposition, il est destiné à mettre fin à dix ans de tensions politiques. Il a arrêté notamment le principe d'élections législatives anticipées.

Mali, élection présidentielle du 13 avril 1997, élections législatives du 20 juillet 1997

A partir de l'année 1996, le gouvernement malien procède à une révision du code électoral. Un projet de loi est présenté à l'Assemblée nationale et adopté uniquement par les députés de la majorité. La cour constitutionnelle, saisie par des députés de l'opposition, censure certains articles, notamment le monopole de présentation des candidatures par les partis politiques ; la composition de la Commission électorale nationale indépendante ; un mode de scrutin différencié selon l'importance de la population des circonscriptions électorales.

Le premier tour des élections législatives du 13 avril 1997 est annulé par la Cour constitutionnelle pour graves irrégularités, notamment l'absence d'une liste électorale fiable. L'opposition, regroupée dans le Collectif de l'opposition (Coppo), avait demandé l'annulation du scrutin, la démission du gouvernement, la dissolution de la commission électorale et la suspension du processus électoral.

Malgré la demande de l'opposition, le processus électoral se poursuit avec la tenue de l'élection présidentielle le 11 mai 1997. Les principaux candidats de l'opposition retirent donc leur candidature et le président sortant, Alpha Oumar Konaré, est réélu dès le premier tour avec plus de 95% des voix. Mais sur 5,4 millions d'inscrits il n'y a que 1,5 million de votants...

De nouvelles élections législatives se tiennent le 20 juillet 1997 et le 3 août 1997. Elles sont boycottées par une grande partie de l'opposition et se déroulent dans un climat extrêmement tendu. L'Alliance pour la démocratie au Mali-parti africain pour la solidarité et la justice (Adema-Pasj), membre de l'Internationale socialiste, obtient la majorité absolue dans la nouvelle assemblée.

Algérie, élection présidentielle du 15 avril 1999 et du 17 avril 2014

À la veille du scrutin prévu le 15 avril 1999, six candidats sur les sept qui sont en compétition provoquent ce que la presse nationale appelle un « *sésisme politique* ». Ils ont en effet, d'un commun accord, décidé de se retirer de la course à l'élection présidentielle. Ils ont émis des doutes quant à la régularité du scrutin dans les bureaux de vote itinérants ainsi que dans les bureaux de vote dits « *spéciaux* » réservés aux corps constitués en charge de la sécurité (armée, gendarmerie, police, protection civile, douane, garde communale). Les candidats considèrent que les engagements pris par le président de la République et le chef d'état-major de l'armée pour garantir l'organisation d'un scrutin libre et transparent ne sont pas respectés sur le terrain. Le président sortant, Abdelaziz Bouteflika est réélu avec 90,24% des suffrages pour un taux de participation officiel de 74,54%.

Lors de l'élection présidentielle du 17 avril 2014, le boycott rassemble laïcs, islamistes modérés et démocrates. La coalition des partis favorables au boycott de l'élection présidentielle est composée du Mouvement de la société pour la paix (MSP), du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), du Front de la justice et du développement (FDJ) et de Ennahda. Le Mouvement des jeunes indépendants pour le changement (MJIC) appelle aussi les Algériens à « *boycotter d'une façon massive et active les prochaines élections législatives* ».

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) s'appelait autrefois le Hamas, parti politique islamiste créé le 6 décembre 1990. Il prône un islam modéré et se réclame des Frères musulmans. Il a obtenu 7% des voix et 38 députés au parlement aux élections législatives de 2002 et 9,7% et 52 sièges à celles de 2007. Le MSP faisait partie de la coalition parlementaire qui formait le gouvernement, avant l'élection présidentielle, avec le Front de libération nationale (FLN) et le Rassemblement national démocratique (RND). Le MSP était favorable au projet de réconciliation nationale prônée par le président Bouteflika prévoyant notamment une amnistie pour les terroristes non condamnés pour des crimes de meurtre ou de viol. Ce parti est également fortement opposé au changement du Code de la famille algérienne largement inspiré de la tradition islamique. La politique de soutien de ses principaux dirigeants à Bouteflika (en particulier dans la recherche d'un troisième mandat présidentiel) a provoqué la démission de plusieurs membres du MSP et la création d'un nouveau parti islamiste le 16 avril 2009 : le Mouvement pour la prédication et le changement (MPC).

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) est né le 9 février 1989. Il se définit

comme un parti laïc et affirme représenter « *tous les Algériens* », bien que la majeure partie de son électorat soit kabyle. Il déclare se situer au centre-gauche, affichant un profil « *social-démocrate* ». Il a pour préoccupations essentielles la défense de la langue et de la culture berbères et la laïcité de l'État. Il entre à l'Assemblée populaire nationale en 1997 avec 19 députés et devient la sixième formation politique du pays. Il fera partie de la coalition gouvernementale formée le 24 décembre 1999 avec deux ministres, aux côtés des islamistes.

Le Front de la justice et du développement (FDJ) porte une idéologie islamiste réformiste. Il se prononce pour la justice et le développement (FDJ), « *pour une Algérie démocratique et sociale qui s'inspire du Coran, des hadiths et des expériences réussies des autres pays* ». Il attend son heure, persuadé qu'il fédérera sous sa bannière tous les islamistes algériens

Ennahda (Mouvement de la renaissance islamique) est un parti politique islamiste modéré. Formé en 1989 à partir du mouvement qui portait le même nom, il est réputé être la façade politique du mouvement des Frères musulmans en Algérie. Plusieurs de ses militants ont été emprisonnés ou éliminés par le pouvoir pendant la guerre civile algérienne. Il compte parmi les quelques rares partis qui incarnent la voie légaliste de l'islamisme algérien. Aux élections législatives de 2002, ce parti a obtenu 0,6% des voix.

Le Mouvement des jeunes indépendants pour le changement (MJIC) regroupe des collectifs de différentes villes. Il dispose d'une charte autour de valeurs communes, qui est aussi une plateforme de revendications politiques et socioculturelles. Ce mouvement se déclare non partisan et ne s'inscrire dans aucune idéologie. Il considère que le pouvoir n'a jamais réalisé les aspirations des moudjahidin, ni appliqué les principes de la Révolution de 1954.

Lorsqu'on demande aux responsables de ces organisations pourquoi ils boycottent le rendez-vous électoral du 17 avril 2014, la réponse est la suivante : « *ne pas donner du crédit à un scrutin joué d'avance, il n'y a rien à attendre de cette élection. Il ne faut pas donner de crédibilité à une élection fermée* ». Pour le journal El Watan, « *il n'y a pas d'espace sain pour que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions* ». seuls 51,70% des Algériens sont allés voter.

Côte d'Ivoire, élections présidentielles du 22 octobre 1995 et du 22 octobre 2000

Territoire français d'outre-mer depuis 1956, la Côte d'Ivoire devient République autonome en 1958 dans le cadre d'une association avec la France appelée Communauté. Félix Houphouët-Boigny accède à la présidence en 1959 et sera constamment réélu jusqu'à sa mort, en décembre 1993. En août 1960 la Côte d'Ivoire accède à l'indépendance. Le multipartisme est instauré en mars 1990 sous la pression de la rue. À la mort de Félix Houphouët-Boigny en 1993, son successeur désigné, Henri Konan Bédié, assume la présidence. Alassane Ouattara, ancien directeur général adjoint du FMI, issu de la droite libérale, démissionne de son poste de Premier ministre. En 1995, après l'élection du 22 octobre, Bédié est élu président. Le scrutin est boycotté par l'opposition pour son manque de transparence. Le nouveau code électoral utilise notamment le concept d'« *ivoirité* » pour invalider la candidature d'Alassane Ouattara, dont le père, originaire du centre de la Côte d'Ivoire, s'est installé au Burkina Faso et a pris la nationalité burkinabé. En décembre 1999 une mutinerie de soldats se transforme en coup d'Etat. Le général Robert Gueï annonce la mise en place d'un Comité national de salut public (CNSP). La junte forme un gouvernement de transition avec, notamment, le Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Ouattara et le Front populaire ivoirien (FPI) de Laurent Gbagbo. Le général Gueï est proclamé président de la République, président du CNSP et ministre de la Défense.

En juillet 2000 une nouvelle constitution est adoptée par référendum, avec 86% des suffrages. Tous les partis ont appelé à voter « *oui* », y compris le parti d'Alassane Ouattara. Le texte stipule que le candidat à la présidence « *doit être Ivoirien de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens* » et qu'il « *ne doit pas s'être prévalu d'une autre nationalité* », ce qui exclut Alassane Ouattara. L'élection présidentielle du 22 octobre 2000 est boycottée par le RDR d'Alassane Ouattara et le PDCI, l'ex-parti unique. La Commission nationale électorale annonce l'élection du candidat FPI Laurent Gbagbo, membre de l'Internationale socialiste, avec 59,36% des voix, pour un taux d'abstention de 62,6%.

Gambie, élections législatives, 17 janvier 2002

La Constitution de 1970 est suspendue en 1994 après le coup d'État militaire qui renverse le Président Dawda Jawara, au pouvoir depuis 1970. En 1995 une commission est chargée de réviser la Constitution. Le texte qui en résulte est adopté par référendum en août 1996. Il vise à accompagner la transition vers un gouvernement démocratiquement élu et prévoit un pouvoir présidentiel fort, une assemblée monocamérale, une justice indépendante et la garantie des droits humains. Le Parti progressiste du peuple domine le paysage politique de la Gambie de l'indépendance en 1965 jusqu'au coup d'État de juillet 1994. Après la prise de pouvoir par l'armée, les membres de l'ancien parti présidentiel ainsi que les autres anciens officiels, sont tenus à l'écart de la vie politique jusqu'en juillet 2001.

Une élection présidentielle se tient en 1996, que le colonel à la retraite Yahya Jammeh remporte avec 56% des voix. Les élections législatives de janvier 1997 sont dominées par l'Alliance patriotique pour la réorientation et la construction (APRC) qui obtient 33 des 45 sièges à pourvoir. La mise au ban des partis issus de l'époque de Jawara est levée en 2001 et quatre partis d'opposition officiellement enregistrés participent à l'élection présidentielle du 18 octobre 2001 que le président sortant remporte avec près de 53% des suffrages. L'APRC conserve sa large majorité à l'Assemblée nationale lors des élections législatives organisées le 17 janvier 2002, qui sont marquées par le boycott du Parti démocratique uni qui dénonce des fraudes.

Guinée, élections législatives du 30 juin 2002 et élection présidentielle du 21 décembre 2003

La Guinée obtient son indépendance le 2 octobre 1958, Sékou Touré prend le pouvoir jusqu'à sa disparition en 1984. En avril 1984, un coup d'Etat militaire, sans effusion de sang, met en place un Comité militaire de redressement national (CMRN). Lansana Conté est nommé président de la République. En octobre 1988, le président Conté annonce la mise en place d'une commission de rédaction d'une nouvelle Loi fondamentale. En décembre 1990, 98,7% des Guinéens approuvent par référendum le projet de Constitution. En avril 1992 la légalisation du multipartisme est décidée. En décembre 1993, l'élection présidentielle, Lansana Conté est élu pour cinq ans avec 51,7% des suffrages. En août 1995, mise en place de la première Assemblée nationale pluraliste de l'histoire de la Guinée composée de 114 députés. En décembre 1998, élection présidentielle dans un climat tendu. Immédiatement après le scrutin, le principal leader de l'opposition, Alpha Condé, est arrêté et inculpé d'atteinte à la sûreté de l'Etat.

Le 30 juin 2002 les élections législatives sont boycottées par une partie de l'opposition qui reproche au pouvoir sa gestion opaque du processus électoral. Le 21 décembre 2003 l'élection présidentielle est boycottée par l'opposition pour les mêmes raisons. Lansana Conté est reconduit à la tête de l'Etat.

Maroc, élections législatives, 25 novembre 2011

Le Mouvement de 20-Février est un mouvement de contestation apparu au Maroc le 20 février 2011 dans la suite des Printemps arabes. Les premier mois (de février à avril), des manifestations ont lieu avec une certaine tolérance des autorités. A partir du mois de mai, la réaction du régime change et tous les rassemblements sont dispersés par la police à coup de matraques (pas d'utilisation d'armes à feu ou de bombes lacrymogènes) pendant trois semaines d'affilée. À partir du 5 juin le régime se rétracte et les manifestations ont de nouveau lieu dans le calme. Mais dès le début de la campagne référendaire pour la nouvelle constitution, pendant le mois de juin, on remarque l'apparition de contre-manifestants qui dénoncent l'action du 20 février.

Face à au Mouvement du 20-Février, le roi Mohammed VI réagit en proposant une réforme de la constitution marocaine. Elle est approuvée par référendum à une majorité écrasante en juillet 2011. Parmi les nouvelles mesures qui, selon le roi, doivent permettre une démocratisation du pays, une partie des prérogatives du monarque seront transférées à un gouvernement, dont le Premier ministre sera issu du parti vainqueur. Le roi gardera cependant la haute main sur les affaires religieuses et la sécurité. Le scrutin, d'abord prévu pour le mois de septembre 2012, est avancé au 25 novembre 2011.

Une partie des participants au Mouvement du 20-Février ne croit pas que le roi est prêt à se défaire de ses prérogatives. Ils craignent que ces élections, trop précipitées à leur goût, ne portent au pouvoir les mêmes personnalités qui entourent déjà le chef de l'Etat. Ils appellent donc la population à boycotter le scrutin : « *il n'y aura pas d'élection libre, transparente. Nous connaissons d'avance les résultats* ». Le taux de participation est de 45,4%.

En 2007, aux dernières élections législatives, à peine un tiers des Marocains avait participé aux élections. Pour les militants du Mouvement du 20-Février les Marocains savent que voter ne les avance à rien et donc ne vont pas aux urnes. Mais au lieu de laisser faire les choses en restant passifs, les militants du Mouvement du 20-Février ont préféré organiser un véritable boycott, plus visible et plus réfléchi. Ce Mouvement, composé surtout de jeunes, de cyber-militants, de militants de gauche, et d'islamistes modérés, manifeste régulièrement dans les grandes villes du pays pour promouvoir ses revendications démocratiques. Les autorités les accusent régulièrement d'être des « *homosexuels et des impies* ».

Mauritanie, élections législatives et municipales du 23 novembre 2013, élection présidentielle du 21 juin 2014

La Mauritanie devient une colonie française en 1920. En 1958 elle est autonome à la suite d'un référendum. En 1960, le 28 novembre, l'indépendance nationale est octroyée en vertu des accords franco-mauritaniens de restitution de souveraineté. En 1959 la Constitution mauritanienne est adoptée et instaure un régime parlementaire. Le pays est reconnu officiellement par l'Organisation

des Nations unies.

Le premier Président, Mokhtar Ould Daddah, doit s'imposer face aux dissensions internes et à l'influence de ses voisins, le Maroc et l'Algérie. En août 1966, il est réélu à la présidence. Il est également confronté à une contestation syndicale marxiste et maoïste qui finit néanmoins par intégrer l'unique parti au pouvoir quelques années plus tard en 1975. Le partage du Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie provoque de graves crises pour le pays. Le conflit avec le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, plonge la Mauritanie dans une profonde misère et une famine à cause de la sécheresse de 1978. Malgré le soutien de l'armée française basée à Dakar, en décembre 1977 les attaques de villes dans le nord et la capitale Nouackchott par le Front Polisario finissent par pousser les militaires mauritaniens à déposer le président Mokhtar Ould Daddah en 1978. En 1979, un accord de paix est signé avec le Front Polisario et la Mauritanie se retire du Sahara occidental.

Le premier semestre de l'année 2011 est marqué par l'extension du Printemps arabe en Mauritanie, avec une vague sans précédents de grèves, manifestations et revendications politiques. La junte militaire au pouvoir promet des élections présidentielles libres et transparentes dans une période qui sera la plus courte possible, selon un communiqué lu à la radio nationale.

En 2013 doivent se tenir des élections législatives et municipales. Ce sont les premières depuis 2006. En juillet 2013, Mohamed Ould Moloud, président de l'Union des forces du progrès (UFP), membre de la Coordination de l'opposition démocratique (COD), regroupant une dizaine de partis politiques, déclare que l'opposition fera « *tout pour faire échouer les futures élections par les voies pacifiques* ». Pour lui, les prochains scrutins « *sont préparés par une seule partie et n'ont absolument aucune crédibilité* ». Il s'agit d'une « *mascarade* », « *Les conditions nécessaires à un scrutin libre et transparent ne sont pas réunies* », selon Mohamed Abderrahmane Ould Moine, vice-président du Rassemblement des forces démocratique (RFD), un des principaux membres de la coalition. Le taux de participation est malgré tout de 75,53%.

Le Forum national pour la démocratie et l'unité (FNDU), regroupant une dizaine de partis d'opposition, des organisations syndicales et des personnalités, appelle au boycott de l'élection présidentielle du 21 juin 2014. Pour participer au scrutin, l'opposition exige « *une supervision politique crédible, la mise en place d'organes électoraux fiables et une préparation technique suffisante* », a énuméré Ahmed Ould Daddah, chef du Rassemblement des forces démocratiques (RFD). Ce point constitue l'une des questions « *essentielles* » pour le Forum, qui réunit des partis de l'opposition dont ceux de la Coordination de l'opposition démocratique (COD) ayant boycotté les élections législatives et municipales tenues en novembre-décembre 2013, après l'échec de pourparlers avec la majorité présidentielle.

Egypte, élection présidentielle, 26 et 27 mai 2014

Le Mouvement du 6-Avril, fer de lance de la révolte de 2011 en Egypte, appelle à boycotter la présidentielle des 26 et 27 mai 2014 où se présente l'ex-chef de l'armée, Abdel Fattah al-Sissi. Cette organisation de jeunes, qui a mené la révolte renversant le président Moubarak et manifesté contre le pouvoir actuel, a été interdite par la justice. De même l'influent prédicateur qatari d'origine égyptienne, Youssef Al-Qaradaoui, considéré comme l'éminence grise des Frères musulmans dans le monde arabe, a lui aussi appelé les Egyptiens à boycotter l'élection présidentielle. Il affirme que le maréchal Abdel Fattah al-Sissi, dont la victoire est acquise, a usurpé le pouvoir : « *Sissi a destitué le président élu et a pris le pouvoir injustement. Comment pouvons-nous l'élire* ».

Le maréchal Sissi est donné ultra-favori à la présidentielle prévue les 26 et 27 mai. Le gouvernement intérimaire qu'il a installé après la destitution du président islamiste Mohammed Morsi le 3 juillet 2013 mène une répression implacable des Frères musulmans, décrétés « *organisation terroriste* ».

Afrique du Sud, élections, 2014

Au pouvoir depuis 20 ans, le parti de Nelson Mandela, le Congrès national africain (ANC) ne fait plus l'unanimité. Le manque d'emplois, d'enseignants de qualité, de police fiable, de services de base (eau, électricité...), les inégalités du système de santé public, les 40% de jeunes au chômage... expliquent le déclin du parti au pouvoir. Les « *Born Free* » (nés-libres) sont les jeunes nés après l'élection de Nelson Mandela le 27 avril 1994. Ils n'ont donc pas connus l'Apartheid et sont les premiers déçus de l'ANC. C'est d'ailleurs pour cette raison que beaucoup d'entre eux ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Depuis 2004 un mouvement populaire de boycott électoral se développe autour du slogan « *No Land ! No House ! No Vote !* » (Pas de terre ! Pas de maison ! Pas de vote !). Il y a plusieurs raisons au boycott. Beaucoup disent voter depuis 1994 mais ne voir aucun résultat positif. Il s'agit de protester contre la corruption car il n'y a pas de partis politiques qui représentent les pauvres. Le processus électoral lui-même n'est pas démocratique. Peu à peu de nouveaux slogans ont été ajoutés : « *No Jobs ! No Electricity ! No Water ! No Respect ! No Freedom !* ».

Plusieurs organisations de personnes pauvres ont donc appelé en 2004 pour la première fois au boycott des élections et au rejet général des partis politiques.

En 2006, le boycott des élections municipales est organisé. Une manifestation des boycotteurs est réprimée par le pouvoir à Durban.

En 2008, ces organisations créent le Poor People's Alliance (Alliance des gens pauvres). Cette alliance décide de boycotter les élections nationales. Les militants subissent une répression sévère. Aux élections, l'ANC obtient 39%.

En 2011, un nouveau boycott est appelé pour les élections municipales, plus large que le dernier, intégrant des organisations de chômeurs. Au total, l'abstention est de 42%, dont 75% chez les 20-29 ans.

En 2014, deux anciens poids lourds de l'ANC appellent à ne pas voter pour ce parti. Pour Ronnie Kasrils, ancien ministre des Services de renseignement, et Nozizwe Madlala-Routledge, ancienne ministre adjointe à la Santé, il s'agit de protester contre la corruption et le népotisme qui règnent aujourd'hui en Afrique du Sud. Ils ont créé un groupe de déçus de l'ANC, les Sidikiwes, « *ceux qui en ont assez* » en langue Xhosa. Et appellent les Sud-Africains à boycotter l'élection.

III.- LES BOYCOTTS D'ELECTIONS EN ASIE

Sud-Viêt-Nam, élection de l'Assemblée constituante, 11 septembre 1966

Le 1er novembre 1963, un coup d'État militaire provoque la chute et l'assassinat du président de la République Ngô Dinh Diêm, pourtant allié des Etats-Unis. L'anarchie politique se développe, de très nombreux gouvernements se succèdent jusqu'en 1965, dominés surtout par les militaires. La période est également marquée par les luttes d'influence entre bouddhistes et catholiques. En mars 1965, une division de Marines américains débarque sur la plage de Da Nang, marquant le début de l'intervention directe des troupes américaines. En juin 1965, le général Nguyen Van Thieu devient chef de l'Etat tandis que le général Nguyen Cao Ky devient chef du gouvernement. L'instabilité politique et la désagrégation économique et sociale amènent la prise en charge progressive du pays par les Américains qui soutiennent ouvertement le général Thiêu.

Les dirigeants vietnamiens bouddhistes appellent au boycott de l'élection de l'Assemblée constituante du 11 septembre 1966. Ils accusent le gouvernement Ky d'utiliser ces élections « *pour former un régime dictatorial au service d'intérêts étrangers.* »

Inde, élections législatives, 12 mai 2014

Les élections législatives se tiennent le 12 mai 2014. Elles opposent le Parti nationaliste hindou, qui a gagné, au Parti du Congrès de la dynastie Gandhi. La guérilla maoïste, surtout implantée dans l'Est du pays, appelle au boycott. Plusieurs villages participent à ce boycott pour faire entendre les nombreux problèmes qui minent leur qualité de vie, que ce soit leur accès difficile à l'eau, le mauvais entretien des routes ou les difficultés du système agricole. Plus globalement, les maoïstes voient en la démocratie représentative une mascarade et rêvent de faire triompher leur cause par les armes. Leur campagne s'appuie sur le naxalisme (nom d'un village ayant subi la répression du gouvernement à l'occasion d'une lutte des sans-terres). Son but : défendre les droits des paysans et ceux des tribus chassées de leurs terres par les grands projets industriels ou miniers.

Bangladesh, élections législatives du 15 février 1996 et du 5 janvier 2014

Les élections législatives du 15 février 1996 sont boycottées suite à l'accusation portée par la Bangladesh Awami League, le parti d'opposition, selon laquelle le gouvernement dirigé par le Bangladesh nationalist party (BNP) aurait truqué les élections de mars 1994. L'opposition organise de multiples manifestations et grèves générales pour demander la démission du Premier ministre Khaleda Zia. Tous les députés de l'opposition démissionnent en décembre 1994.

Les nouvelles élections, organisées le 15 février 1996, sont boycottées par la plupart des partis d'opposition. C'est un succès puisque le pourcentage d'électeurs n'est que de 21%. Certes le Bangladesh nationalist party obtint 300 sièges sur 300, mais la crise politique s'accroît et le gouvernement est contraint à la démission. De nouvelles élections se tiennent en juin 1996, elles sont gagnées par la Bangladesh Awami League.

La violence s'est déchainée pendant des mois en 2013 et 2014 entre le parti gouvernemental Awami League et la principale force d'opposition, le Bangladesh National Party (BNP). Le BNP appelle au boycott des élections car le gouvernement refuse de mettre en place des observateurs indépendants pour surveiller le scrutin. Cette formule a été utilisée avec succès lors des élections précédentes pour éviter tout risque de manipulation par le gouvernement. Les observateurs américains et européens refusent de contrôler cette élection.

Les élections législatives ont bien eu lieu comme prévu le 5 janvier, mais dans des conditions inacceptables. Les violences se sont multipliées (22 morts et des centaines de blessés) et les bureaux de vote sont pour beaucoup d'entre eux totalement vides. Les résultats sont sans surprise : l'Awami League arrive en tête. Le taux de participation est très faible (26%), voire nul dans certaines circonscriptions. La légitimité du nouveau gouvernement est donc très faible.

L'opposition appelle à une grève générale. Elle demande au gouvernement d'annuler cette élection, de démissionner et de trouver un accord avec elle pour organiser une nouvelle élection, libre, neutre et juste sous l'égide d'un gouvernement non partisan. La diplomatie américaine a exprimé sa « *déception* » et a réclamé un nouveau scrutin qui soit « *crédible* ».

Thaïlande, élections législatives du 19 avril 2006 et du 2 février 2014

Des élections législatives ont lieu le 6 février 2005 afin de renouveler la Chambre des représentants. Le parti de Thaksin Shinawatra gagne 399 sièges sur 500, pouvant ainsi gouverner sans coalition. Le Parti démocrate ne recueille que 80 sièges. Thaksin Shinawatra est un homme d'affaires nommé Premier ministre par le roi Rama IX le 9 février 2001. Ancien lieutenant-colonel de la police, docteur en criminologie, diplômé de l'Université du Kentucky (Etats-Unis), il est issu d'une famille aisée sino-thaï. En 1987, il crée le Shinawatra Computer and Communication Group. Il obtient par ses anciens collègues un contrat contesté pour équiper toute la police thaï en ordinateurs. Puis, profitant de l'essor spectaculaire de la téléphonie mobile, des liaisons satellite et du boom boursier, il fait rapidement fortune et devient, avec sa famille, la première fortune du pays. Il entame une carrière politique et crée en 1998 un nouveau parti, le Thai Rak Thai (« *les Thaï aiment les Thaï* ») afin d'appuyer son ambition de devenir Premier ministre. Il finance le parti avec sa fortune personnelle, utilise des techniques électorales modernes, cible les paysans pauvres.

En janvier 2006, la famille Shinawatra vend Shin Corp, la maison-mère, pour plus d'un milliard de livres sterling. Les comptes, alors rendus publics, montrent que la valeur de l'entreprise a quadruplé pendant que Thaksin Shinawatra était au pouvoir et que l'entreprise n'a jamais payé d'impôts. A partir de février 2006, la situation se dégrade pour lui. Il est accusé d'avoir profité de sa position pour favoriser des opérations financières bénéficiant à ses proches, alors que la Constitution du pays impose formellement que les dirigeants politiques abandonnent toutes fonctions dans le domaine privé. Il se retrouve mis en cause et fragilisé. Il pense cependant redresser la situation en décrétant des élections législatives anticipées le 2 avril 2006.

Les partis d'opposition thaïlandais annoncent alors leur intention de boycotter ces élections nationales pour protester contre le rejet de leurs propositions de réforme politique par le Premier ministre. Le boycott est décidé par le Parti démocrate, le Chart Thai (CTP) et le Mahachon Party. Des dizaines de milliers de manifestants à Bangkok demandent la démission de Thaksin Shinawatra, soupçonné de corruption et d'abus de pouvoir. Il est finalement renversé par un coup d'Etat militaire, mené par le général Sonthi Boonyaratqin le 19 septembre 2006 alors qu'il se trouve à New York pour l'Assemblée générale des Nations unies.

Sur les 44 millions d'électeurs inscrits, environ 27,5 millions, soit 62,5%, expriment leur suffrage. Le 1er octobre, un général à la retraite, M. Surayud Chulanont, est nommé Premier ministre par intérim. La Constitution de transition promulguée le même jour crée une Assemblée législative nationale, instance législative de transition. L'Assemblée est nommée par le Roi le 12 octobre, l'ancien Président du Sénat, M. Meechai Ruchapan, est élu président.

En octobre 2008, Thaksin Shinawatra est reconnu coupable de conflit d'intérêts dans le cadre d'une transaction immobilière liée à son épouse et condamné par contumace à deux ans d'emprisonnement par la Cour suprême criminelle des délits politiques, alors qu'il était en fuite à Hong Kong. Les autorités thaïlandaises tentent d'obtenir son extradition. Début avril 2009, des manifestations monstres à Bangkok, organisées par les « chemises rouges », demandent le retour de Thaksin Shinawatra au pouvoir. La répression violente du Gouvernement d'Abhisit Vejjajiva fait trois morts et 113 blessés. Le 26 février 2010, la cour suprême rend son jugement sur les avoirs de Thaksin Shinawatra gelés dans les banques locales depuis 2007, soit environ 1,7 milliard d'euros. Considérant qu'il avait illégalement conservé des parts dans le conglomérat de communication Shin Corp alors qu'il dirigeait le pays, elle ordonne la confiscation d'un milliard d'euros. Les « chemises rouges » du Front national uni pour la démocratie et contre la dictature (UDD), qui comptent nombre de ses partisans, organisent une grande manifestation à partir du 14 mars 2010 à Bangkok pour obliger le gouvernement à organiser des élections anticipées.

Des manifestations violentes recommencent lorsque la chambre basse du Parlement adopte, début novembre 2013, une loi d'amnistie autorisant Thaksin Shinawatra à revenir en Thaïlande alors qu'il est sous le coup d'un jugement pour corruption. Les manifestants accusent le Premier ministre en poste, Yingluck Shinawatra, d'être de mêche avec son frère Thaksin. Le Premier ministre Yingluck Shinawatra prononce la dissolution du Parlement le 9 décembre 2013 pour éviter la violence dans les rues et « redonner le pouvoir au peuple thaï ». Le principal parti d'opposition, le Parti démocratique, annonce qu'il boycotte les élections législatives du 2 février 2014. Il reproche à Yingluck d'être la marionnette de son frère Thaksin et de poursuivre sa corruption généralisée.

Le scrutin ne peut pas se dérouler correctement sur l'ensemble du territoire, des manifestants ayant notamment empêché la délivrance des bulletins de vote dans de nombreux bureaux. C'est pourquoi la Cour constitutionnelle invalide le 21 mars, les élections législatives du 2 février. Le Premier ministre Yingluck Shinawatra et la commission électorale s'entendent pour convoquer de nouvelles élections législatives le 20 juillet 2014. L'opposition, qui a boycotté celles de février, n'ait pas encore dit si elle comptait y participer.

Le chef d'état-major de l'armée a prévenu que les troubles pouvaient provoquer la guerre civile. Le Général Prayuth Chan-ocha a proposé la mise en place d'une « assemblée du peuple » composée de civils des deux bords, sans les chefs, pour mettre un terme aux divisions. L'assemblée du peuple permettra aux « chemises rouges », qui supportent Thaksin Shinawatra, et les « chemises jaunes », ceux qui s'opposent à lui.

En mai 2014, les « *chemises jaunes* » obtiennent gain de cause puisque la Cour constitutionnelle destitue le Premier ministre Yingluck Shinawatra et 9 membres de son cabinet pour « *abus de pouvoir* ». Fin mai l'armée suspend la Constitution, ordonne le couvre-feu et prend le pouvoir.

IV.- LES BOYCOTT D'ELECTIONS EN AMERIQUE

San Salvador, élection présidentielle, 30 avril 1962

En 1950, une nouvelle constitution est adoptée au San Salvador, le Parti révolutionnaire d'unification nationale (PRUD) est créé. Entre 1950 et 1960 les deux présidents militaires issus du PRUD qui se succèdent mènent une politique d'inspiration sociale-démocrate en créant une sécurité sociale, en industrialisant le pays et en construisant de grandes infrastructures routières et des barrages hydrauliques. Le PRUD a les moyens de mener cette politique grâce aux prix élevés du café durant la décennie et à la nouvelle culture du coton. Lorsque le prix du café commence à baisser, le gouvernement du PRUD est fragilisé. L'opposition au PRUD rassemble des organisations étudiantes et des syndicats. Le gouvernement les qualifie de « *communistes* ». La gauche monte en puissance et, pour la première fois depuis 1932, un puissant parti communiste apparaît. La répression s'accroît.

Le PRUD est finalement renversé en 1960. En octobre un coup d'État militaire est organisé par des officiers favorables à la révolution cubaine et qui s'opposent à l'évolution du régime. En janvier 1961, ils sont à leur tour renversés par d'autres militaires appuyés par les États-Unis qui créent une dictature. La nouvelle constitution promulguée en 1962 autorise le nouveau parti dominant, le Parti de la conciliation nationale (PCN), d'interdire le Parti communiste salvadorien et les autres mouvements de gauche. Le Salvador adhère alors à l'*Alliance for Progress*, un programme des USA d'aide au développement pour les pays d'Amérique latine qui luttent contre l'influence de Fidel Castro. Ce programme permet de financer de grands projets d'infrastructures (routes, aéroport international, port, hôpital, etc.). Dans le même temps, et toujours avec l'appui des USA, des groupes paramilitaires dirigés par l'Organisation démocratique nationaliste (ORDEN - soit *ordre* en espagnol) sont créés pour lutter contre les mouvements de gauche.

Lors de l'élection présidentielle du 30 avril 1962, Julio Adalberto Rivera Carballo, du PNC, est le seul candidat. Il est élu sans opposition avec 368 801 voix, sur une population de plusieurs millions d'habitants. L'opposition refuse de participer à l'élection au motif que l'élection législative de 1961, avait connu de nombreuses fraudes qui avaient permis au parti du président de gagner tous les sièges. En 1968, une modification de la loi électorale permet à l'opposition d'accéder à l'Assemblée législative.

Trinidad et Tobago, élections législatives, 24 mai 1971

Ces élections législatives sont organisées à la suite de la dissolution du Parlement 6 mois avant le terme normal de la législature.

Le principal parti d'opposition, le Parti travailliste démocratique (ACDC-DLP), dirigé par Vernon Jamada, décide de boycotter les élections pour protester contre le refus des réformes électorales qu'il demande : abaissement de la majorité électorale à 18 ans, meilleure tenue des registres électoraux et remplacement des machines à voter par des urnes. Sur 449 775 électeurs inscrits, les suffrages valablement exprimés ne sont que 118 519.

Mexique, élections législatives, 5 juillet 2009

Une double protestation se développe à l'occasion de ces élections : le boycott et le vote blanc. Tout est parti de blogueurs, relayés ensuite par quelques responsables politiques et intellectuels, qui accusent les dirigeants d'avoir pillé le pays. Ils ne méritent donc pas le vote des citoyens. Le mouvement « *voto en blanco* » proteste contre la corruption des trois principaux partis politiques. Il y a eu 1,8 million de votes blancs et nuls, soit 5,39%.

Jamaïque, élections législatives, 1983

La Jamaïque est une monarchie parlementaire membre du Commonwealth. Le système parlementaire est bicaméral, avec une chambre des représentants de 60 membres et un sénat de 21 membres. La reine Elisabeth II est représenté par un Gouverneur Général qui n'a qu'un rôle protocolaire. Le système électoral implique le bipartisme, cependant de petits partis existent.

Il existe deux partis principaux : le PNP et le JLP. Le PNP (People National Party - Parti national du peuple) a pour leader à l'époque, Michael Manley, qui se définit comme un « *socialiste-pro américain* ». Le JLP (Jamaican Labor Party – Parti travailliste jamaïcain) exerce le pouvoir avec le Premier ministre qui en est membre, Edward Seaga. C'est un technocrate à qui on reproche son goût pour l'exercice solitaire du pouvoir. Il a mené une politique économique libérale par amputation des budgets de l'éducation et de la santé, les pauvres ne participent pas aux retombées des secteurs relativement prospères comme le tourisme.

Le 25 novembre 1983, Edward Seaga dissout l'Assemblée nationale. Les candidats n'ont que 3 jours pour s'inscrire, la révision des listes électorales étant en cours et non achevée. Cette situation conduit le PNP à boycotter les élections. Le JLP les remporte. En revanche, aux élections municipales du 29 juillet 1986, le PNP remporte la victoire par 57% des voix, 43% pour le JLP.

Venezuela, élections législatives, 4 décembre 2005

Les scrutins tenus en 2004 (référendum et élections régionales) ont démontré l'accroissement du soutien populaire au « *processus révolutionnaire* » incarné par Hugo Chavez, et déclenché une nouvelle vague de revendications du mouvement populaire. Un débat national s'est alors ouvert sur la construction du « *socialisme du XXI^e siècle* », dans lequel la gauche révolutionnaire défend l'appropriation sociale des moyens de production et la neutralisation de l'appareil d'État, entre autres.

Avec les élections législatives du 4 décembre 2005, l'enjeu pour Hugo Chavez est de refermer la parenthèse ouverte en 2001, qui a vu 25 députés élus dans sa majorité rejoindre les rangs de l'opposition, réduisant considérablement la majorité « *bolivarienne* » à l'Assemblée nationale (86 contre 79). Or la Constitution bolivarienne de 1999 prévoit que les lois organiques sont votées par deux tiers des législateurs et par trois cinquièmes lorsqu'il s'agit des lois habilitant le président à légiférer par décret. L'enjeu de ce scrutin est donc de remettre en conformité la représentation parlementaire avec les aspirations du mouvement populaire et d'obtenir deux tiers au moins des sièges. Pour y parvenir, les partis de la coalition majoritaire (MVR, PPT, Podemos et PCV) forment une alliance qui couvre l'ensemble du territoire. Côté opposition, pour masquer une défaite prévisible, certains appellent au boycott.

En effet cinq partis d'opposition, dont le plus important, Action démocratique (social-démocrate), le COPEI (démocrates-chrétiens), Primero Justicia (néolibéral), Proyecto Venezuela (Projet Venezuela), Un Nuevo Tiempo (Un Temps Nouveau) décident de retirer leurs candidats pour protester contre les machines de vote électronique suspectées de trahir la confidentialité des électeurs et la composition du Conseil national électoral, jugé proche du pouvoir. Ces machines ont pourtant été jugées par les observateurs internationaux comme étant bien plus fiables que la plupart de celles utilisées dans l'élection présidentielle de 2004 aux États-Unis. L'Organisation des États américains (OEA) a déployé une cinquantaine d'observateurs pour surveiller le déroulement du scrutin, ainsi que 160 observateurs de l'Union européenne.

Le taux d'abstention a été de 75%.

Honduras, élections législatives, 29 novembre 2009

En novembre 2005, le Parti libéral (PL) remporte 62 des 128 sièges au Congrès national. Le Parti national (PN), au pouvoir, en obtient 55. Un ancien ministre de l'Investissement, Manuel Zelaya (PL), est alors élu président, contre le Président du Congrès alors en exercice, M. Porfirio Lobo Sosa (PN). Élu sur un programme libéral, monsieur Zelaya va ensuite opérer un virage à gauche, se rapprochant notamment du Vénézuélien Hugo Chavez. En janvier 2006, le Congrès national élit Roberto Micheletti (PL) à sa présidence. En août 2008, le Honduras intègre l'Alliance bolivarienne des Amériques (ALBA), dont le principal promoteur est le Venezuela, s'aliénant ainsi nombre de membres du Parti libéral. Le 24 mars 2009, le Président Zelaya annonce l'organisation d'un référendum pour le 28 juin. Il sera demandé aux Honduriens de se prononcer pour ou contre la mise en place d'une assemblée constituante. Le Congrès national et l'armée sont contre cette idée dans laquelle ils voient une manœuvre de Manuel Zelaya pour faire disparaître la limitation des mandats présidentiels. Le mandat de quatre ans de M. Zelaya arrive en effet à échéance en janvier 2010 et lui interdit de se présenter aux élections de 2009. Le 25 juin 2005, la Cour suprême statua que le référendum est anticonstitutionnel. Le chef d'état-major des armées refuse alors d'exécuter l'ordre du Président de faire distribuer des urnes pour le référendum. Le Président le révoque. Le 27 juin, le Congrès national ouvre une procédure de destitution à l'encontre de Manuel Zelaya, afin de déterminer s'il a enfreint la Constitution.

Le 28 juin, avant le début du référendum, l'armée s'empare du Président Zelaya et le met dans un vol pour le Costa Rica. Le Congrès national vote ensuite sa destitution pour « *infractions répétées à la Constitution et à la loi* ». La Cour suprême annonce qu'elle a autorisé la destitution du Président pour le maintien de l'ordre et du droit. Le Président Roberto Micheletti devient de facto président de la République. Le Tribunal électoral annonce que l'élection présidentielle aura lieu le 29 novembre 2009, comme prévu. M. Micheletti assurera la présidence jusqu'au 27 janvier 2010, date à laquelle le nouveau président élu prendra ses fonctions. Le 30 juin, le Procureur général publie un mandat d'arrêt contre M. Zelaya poursuivi pour 18 chefs d'inculpation, au nombre desquels abus de pouvoir et trahison.

L'Organisation des Etats américains (OEA) condamne le coup d'Etat militaire et exige le rétablissement immédiat de M. Zelaya dans ses fonctions. Le 4 juillet, elle suspend le Honduras.

Le 21 septembre 2009, M. Zelaya regagne secrètement le Honduras où il se réfugie à l'Ambassade du Brésil, à Tegucigalpa. Le Président Micheletti demande que le Brésil remette M. Zelaya entre les mains de la justice hondurienne. Les critiques internationales se mettent à enfler. Le 29 octobre, grâce à la médiation de diplomates américains, les deux parties signent un accord par lequel elles s'engagent à reconnaître les résultats des élections de 2009 et à former un gouvernement d'unité pour diriger le pays jusqu'à l'expiration du mandat de M. Zelaya, en janvier 2010. Cet accord prévoit en outre que le Congrès national se prononcera par vote sur un éventuel retour à la situation d'avant juin 2009. Dans l'affirmative, M. Zelaya pourrait être rétabli dans ses fonctions jusqu'à l'investiture de son successeur, le 27 janvier 2010. L'accord ne prévoit pas de date limite pour le vote.

Le 5 novembre, M. Micheletti forme un gouvernement « d'unité », sans la participation de M. Zelaya, en avançant que ce dernier n'a pas proposé de représentants pour le nouveau gouvernement. M. Zelaya annonce alors qu'il se retire de l'accord bafoué et appelle à un boycott de l'élection présidentielle. Des organisations estudiantines bloquent l'accès à une université de la capitale, qui devait servir de bureau de vote, estimant que ces élections sont illégales. Le Front national de résistance au coup d'Etat, regroupant syndicats, organisations paysannes ou de femmes, appelle lui aussi au boycott « pacifique » du scrutin.

Les élections du 29 novembre 2009 se déroulent sur fond de critique internationale quant à leur légitimité. Elles opposent le Parti national au Parti libéral, ce dernier s'étant divisé sur l'éviction de M. Zelaya. Le Parti national présente M. Lobo. De son côté, le Parti libéral soutient Elvin Santos, qui avait assuré la vice-présidence de Manuel Zelaya. Les deux partis proposent des programmes analogues.

Le 26 novembre, les principaux candidats à la présidence signent un accord dans lequel ils s'engagent à respecter le résultat des élections et la limitation constitutionnelle des mandats présidentiels. M. Santos (PL) insiste sur l'importance de cet accord pour éviter une autre crise politique. Il promet de sortir de l'ALBA, qui, selon lui, a apporté « d'énormes problèmes » et non des avantages.

Le 29 novembre, seulement 50% des 4,6 millions d'électeurs inscrits se rendent aux urnes. M. Lobo (Parti national) remporte le scrutin présidentiel, avec 56% des suffrages.

L'Argentine et le Brésil annoncent qu'ils ne reconnaîtront pas le gouvernement qui sera mis en place à l'issue du scrutin. Ils estiment en effet que cela reviendrait à légitimer le coup d'Etat. Les Etats-Unis jugent pour leur part que les élections constituent un « *grand pas en avant* », mais qu'il y a encore beaucoup à faire pour rétablir l'ordre démocratique et constitutionnel au Honduras...

Mexique, élection présidentielle, 2 juillet 2006

En 1988, Carlos Salinas de Gortari devient président du Mexique. Il accélère la politique libérale et, en 1992, en termine avec la réforme agraire en privatisant les terres collectives. Il prépare l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA). Alors que l'ALENA entre en vigueur le 1er janvier 1994, l'Armée Zapatiste de Libération Nationale se soulève et occupe plusieurs villes du Chiapas. Par la Première Déclaration de la Forêt Lacandone, elle déclare la guerre au gouvernement mexicain et demande liberté, justice et démocratie pour toutes et tous. Ernest Zedillo devient président en 1994 et poursuit la politique néolibérale, plongeant le Mexique dans une grave crise financière. En février 1995, sous couvert d'un dialogue avec les Zapatistes, il lance une attaque contre l'Armée Zapatiste de Libération Nationale.

En 2000, pour la première fois depuis 70 ans, un candidat non issu du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) devient président, Vicente Fox Quesada. Mais si le parti au pouvoir change, la politique, elle, reste la même. Fox prétend résoudre le « *problème chiapanèque* » en 15 minutes. Les Zapatistes déclenchent la Marche de la Couleur de la Terre se terminant par la prise de parole des commandant-es qui revendiquent l'application des accords de San Andrés (ils sont signés le 16 février 1996 et concernent les droits et la culture autochtones, leur reconnaissance légale et le droit à l'autodétermination ; ils demeurent non respectés à ce jour).

En vue des futures élections de 2006, les Zapatistes publient la Sixième Déclaration de la Forêt Lacandone et lancent « *l'Autre Campagne* » à travers tout le pays, invitant les Mexicain-es à boycotter les élections et, par là-même, à élargir la lutte zapatiste.



Enrique Peña Nieto est élu président du Mexique avec 38% des voix, mais le taux de participation n'est que de 59%. Son élection marque le retour du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), la force politique qui a gouverné le pays d'une main de fer pendant 71 ans jusqu'en 2012. Sa campagne et son élection ont été entachées de scandales et d'irrégularités.

Haïti, élection présidentielle, 28 novembre 2010

Le 28 novembre 2010, alors qu'ils sont en pleine crise sanitaire et que plus d'un million d'entre eux vivent toujours sous des tentes dans des conditions inhumaines, les Haïtiens votent pour un nouveau président. L'exclusion illégale du parti le plus populaire du pays, Fanmi Lavalas (FL), est jugée inacceptable et antidémocratique par de nombreux citoyens. C'est le parti de Jean-Bertrand Aristide, l'ancien président d'Haïti chassé par un coup d'État orchestré par les États-Unis, la France et le Canada en 2004.

Le Conseil électoral provisoire (CEP), chargé d'organiser les élections, a exclu le parti de Jean-Bertrand Aristide des élections de 2009 et de celles de 2010. Pour valider l'enregistrement de FL aux prochaines élections, le CEP a exigé un mandat authentifié par le chef de Lavalas en exil en Afrique du Sud. Pour ce faire, il devait se rendre à un consulat haïtien. Premier problème : il n'y a pas de consulat haïtien en Afrique du Sud ! Deuxième problème : Aristide aurait pu se rendre à n'importe quel consulat haïtien ou même en Haïti pour enregistrer son parti, mais il n'a pas le passeport diplomatique garanti aux anciens présidents par la Constitution. Les autorités haïtiennes refusent, sans raison valable, de lui procurer les documents requis pour qu'il puisse voyager.

Fanmi Lavalas est le parti le plus populaire chez les défavorisés, et donc chez la majorité des Haïtiens. Il a remporté toutes les élections auxquelles il a participé avec des majorités écrasantes.

Pour Maryse Narcisse, de Fanmi Lavalas : « *Le gouvernement haïtien et ses alliés empêchent Fanmi Lavalas de participer au processus électoral et l'ont exclu illégalement. Le gouvernement haïtien, quelques secteurs puissants de la société haïtienne et une partie de la communauté internationale ont exclu le peuple, la majorité. L'exclusion de Fanmi Lavalas est politique et viole la loi haïtienne et le droit international en matière de droits de la personne.* » Elle ajoute : « *La Constitution haïtienne exige la formation d'un conseil électoral impartial garantissant des élections justes* ». Or, les représentants du CEP ont été choisis par le président Préval, en violation de la Constitution. Dès lors, les décisions prises par le CEP, comme l'exclusion de Lavalas, sont fondamentalement injustes [...] et s'opposent au meilleur intérêt de la population ».

Par ailleurs, lors du séisme de janvier 2010, un grand nombre de personnes ont perdu leur carte électorale, un document nécessaire pour exercer son droit de vote. Des Centres d'opération et de vérification (COV) ont été mis en place où les citoyens doivent se rendre pour se procurer un document attestant qu'ils ont perdu leur carte électorale. Une fois cette attestation en main, ils peuvent passer à l'un des bureaux de l'Office national d'identification (ONI) qui leur remettra leur carte électorale. Cependant, le gouvernement n'a pas correctement informé la population de l'existence des COV. De nombreux citoyens ont tenté à maintes reprises de se procurer une carte électorale sans succès. Devant les bureaux de l'ONI, les files sont interminables. Mais les problèmes ne s'arrêtent pas là. L'ONI a accumulé depuis 2005 des milliers de cartes électorales qui n'étaient toujours pas distribuées, et la liste d'électeurs admissibles contenait toujours les noms de personnes décédées lors du séisme. Pour voter, un électeur doit uniquement présenter sa carte électorale, aucune pièce d'identité, ce qui facilite la fraude. Aussi, un électeur déplacé inscrit à son ancienne adresse et qui a déjà effectué un changement d'adresse auprès des autorités peut voter à deux endroits, en utilisant son ancienne et sa nouvelle adresse.

Le 16 novembre 2010, l'ONI avait encore 344 000 cartes électorales à distribuer et 25% d'entre elles n'étaient pas disponibles. Autre défaillance du système, alors que la liste l'ONI fait état de 4 565 000 électeurs potentiels, celle du CEP en compte 71 039 de plus, des électeurs « fantômes » pouvant changer l'issue du vote.

Malgré toutes ces failles et l'urgence sanitaire, le gouvernement haïtien, l'ONU et l'Organisation des États Américains (OEA) ont appelé au maintien des élections.

En raison de son exclusion, Fanmi Lavalas a appelé au boycott. Le taux de participation n'a été que de 22,87%, loin des 60% de participation de 1990. Loin également des 8% des élections chaotiques de novembre 2000 qui avaient permis à Jean-Bertrand Aristide d'accéder une seconde fois à la tête de l'Etat haïtien. Les deux extrêmes écartés, on constate néanmoins que le taux de participation est en-dessous de la moyenne de 26% établie en fonction du taux de participation constaté à partir des statistiques des six premières élections présidentielles ayant précédé celle-là.

V.- DIVERS

CGT, CFDT, CFTC, FO, SNICS, Sud, UNSA, boycott du renouvellement des conseils départementaux de l'ordre infirmier, 3 avril 2014

L'Intersyndicale nationale contre les ordres professionnels, regroupant la CGT, la CFDT, la CFTC, FO, le Syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé SNICS-FSU, Sud, l'UNSA, a appelé tous les infirmiers adhérents à l'ordre à s'abstenir ou à boycotter les élections départementales de l'Ordre qui se sont déroulées le 3 avril 2014 par un vote par correspondance.

L'Ordre national des infirmiers a été créé par la loi du 14 décembre 2006. C'est est un Ordre professionnel regroupant obligatoirement tous les infirmiers habilités à exercer leur profession en France. Environ 510 000 infirmiers sont concernés. L'Ordre est censé veiller au maintien des principes éthiques et au développement de la compétence indispensable à l'exercice de la profession. Il doit représenter et promouvoir la profession d'infirmier dans son ensemble, quels que soient son mode d'exercice (privé, public, libéral), son type d'exercice (scolaire, en entreprise, sapeur-pompier, puéricultrice, anesthésiste, bloc opératoire, etc.) et son lieu d'exercice. Il est chargé par le législateur d'être la voix de la profession sur des sujets comme la réforme de la santé au travail, la réforme de la santé mentale, les réformes des études... Il a également des missions de santé publique qui lui ont été confiées par la loi. Il établit le code de déontologie de la profession. Pour les sept professions de santé chapeautées par une institution ordinaire (sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et médecins), la loi impose une inscription au tableau de l'Ordre préalable à l'exercice professionnel (sauf pour les services de santé des armées).

L'organisation de l'Ordre comprend trois niveaux : départemental, régional et national. Les conseillers ordinaires sont élus au suffrage direct pour l'échelon départemental et indirect pour les échelons régionaux et nationaux. Les conseillers départementaux élisent les conseillers régionaux, qui élisent eux-mêmes les conseillers nationaux. À chaque échelon, le conseil est composé de trois collègues d'infirmiers (salariés du secteur public, ceux qui exercent en libéral et les salariés du secteur privé). Les Conseils départementaux, au nombre de 100, ont pour mission principale l'inscription des professionnels au tableau de l'Ordre et assurent une mission de conciliation en cas de litige entre un patient et un professionnel ou entre professionnels. Le conseil départemental est l'interlocuteur, notamment, de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé, de la Préfecture, du Conseil général, pour tous avis et contributions concernant les besoins de la population en soins infirmiers dans tous les champs d'exercice (prévention, soins curatifs et palliatifs, éducation thérapeutique, éducation à la santé dans tous les lieux de vie, urgences et veille sanitaires, Plan blanc...). Le Conseil départemental est également l'interlocuteur direct des infirmières et des infirmiers. Il a pour partenaires les autres Ordres dans le cadre de sujets interprofessionnels, ainsi que les autres organisations professionnelles représentant les infirmiers.

L'Ordre n'a pas réussi à convaincre de son utilité puisque, en 2010, seulement 10% des infirmiers français s'étaient inscrits. La situation financière de l'Ordre infirmier est jugée « très délicate ». La création de l'Ordre national a très tôt fait face à un mouvement d'opposition soutenu notamment par des syndicats poly-catégoriels. La CFE-CGC est la seule confédération syndicale qui se soit montrée favorable à cette structuration. La Coordination nationale des infirmiers y est également favorable. Les opposants à la création de l'Ordre infirmier en contestent les fondements même. Il s'agit principalement de centrales syndicales comme la CGT, FO, SUD Santé-Sociaux, la CFTC et la CFDT. Opposée à ce principe d'obligation, l'Intersyndicale souhaite que les pouvoirs publics abrogent les instances ordinaires, et ce pour plusieurs raisons. La première est philosophique : « pas question de payer pour travailler ! ». L'adhésion annuelle à l'Ordre infirmier est en effet de 45 euros (payée aujourd'hui par 145 000 professionnels), celle à l'Ordre des médecins atteint 305 euros. L'Intersyndicale admet qu'abroger les Ordres ne sera pas chose aisée. Elle dénonce à ce titre le « lobbying massif » de certains parlementaires médecins et de l'Ordre auquel ils appartiennent. Elle dénonce la concentration des Ordres professionnels sur l'aspect disciplinaire plutôt que sur la

reconnaissance de la pénibilité et la défense de la profession. Le montant jugé trop élevé de la cotisation obligatoire annuelle a constitué un point de cristallisation de cette opposition. Le Conseil national avait fixé le montant de la cotisation annuelle obligatoire due par tout infirmier exerçant en France à 75 euros. Le premier appel à cotisation a eu lieu en septembre 2009. Plusieurs syndicats (CGT-CFDT-FO-CFTC-UNSA-SUD santé) ont appelé les professionnels au boycott du paiement de cette cotisation.

C'est pour cet ensemble de raisons que les branches « santé » des principaux syndicats de la fonction publique ont appelé au boycott des élections des Conseils départementaux de l'Ordre infirmier, qui se sont tenues jeudi 3 avril 2014 sur tout le territoire. CFDT, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, SUD et UNSA ont préconisé l'abstention « pour contester la légitimité de cette officine ». Ce fut un succès puisque 29 547 infirmiers seulement ont participé au vote sur les 134 482 infirmiers invités à voter (inscrits à l'Ordre avant le 3 février 2014). Rapporté au nombre d'infirmiers appelés à participer (595 594), la proportion de votants en 2014 n'a été que d'environ 6%. Cela montre un rejet de l'Ordre par la profession.

Faute d'élus, certains Conseils départementaux ne peuvent plus fonctionner. Par exemple le département de l'Ain ne compte aucun élu, tout comme le territoire de Belfort. Dans l'Indre ou la Sarthe, le Conseil départemental ne compte qu'un seul élu (collège public), tout comme dans la Meuse, la Mayenne et la Nièvre (un titulaire pour le collège libéral) ou l'Orne (un titulaire collège privé)...

Une telle situation a ôté toute légitimité à l'Ordre. Les pouvoirs publics ont promis d'agir...

Mexique, candidatures animalières aux élections municipales du 7 juillet 2013

A l'occasion des élections municipales au Mexique le 7 juillet 2013, des candidats-bêtes ou candidatures animalières sont apparues dans plusieurs villes.

C'est le cas du chat Morris, candidat à la mairie de Xalapa, capitale de Veracruz. « *Fatigué des rats ? Vote pour un chat...* », pouvait-on lire sur l'une des nombreuses pancartes soutenant sa candidature. « *Face à la quantité de rats à l'affût pour ces postes, seul un chat semble capable de rétablir l'ordre. Le 'candigato' (« candi-chat ») ne promet rien de plus que les autres candidats : se reposer et s'amuser* », explique la page Facebook de Morris, « *chat-candidat* », qui a recueilli plus de 100 000 « *J'aime* ».



À Oaxa, c'est le CANDidato Titan, un Saint-Bernard (can signifie « chien »), qui a tenté sa chance avec le slogan « Yes we CAN ! ».



Il y a aussi l'âne Chon à Ciudad Juarez avec le slogan suivant : « *Mieux vaut un âne pour président, qu'un président-âne* ».



Autant de candidats qui illustrent le niveau de confiance que les citoyens mexicains accordent à leurs élus municipaux.